

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT
**DES ENSEIGNEMENTS
ARTISTIQUES
DU MORBIHAN
2017/2021**





SOMMAIRE

- P. 03** Introduction
- P. 04** Le soutien aux enseignements artistiques 2007 / 2016
- P. 08** Le schéma 2017 / 2021
- P. 10** Le schéma repose sur 4 outils d'intervention
- P. 16** Le schéma en un clin d'oeil
- P. 18** Synthèse

INTRODUCTION

Un schéma départemental de développement des enseignements artistiques...

POUR QUI ?

La culture et l'offre culturelle de proximité jouent un rôle dans la cohésion sociale, l'attractivité d'un territoire, son développement économique et la qualité de vie de ses habitants.

Conscient de l'enjeu que représentent les enseignements artistiques en matière d'épanouissement et de construction de l'individu, le Département du Morbihan s'engage aux côtés des associations et des collectivités locales afin de favoriser la structuration des écoles de musique, de danse, de théâtre et d'arts plastiques dans le Morbihan.

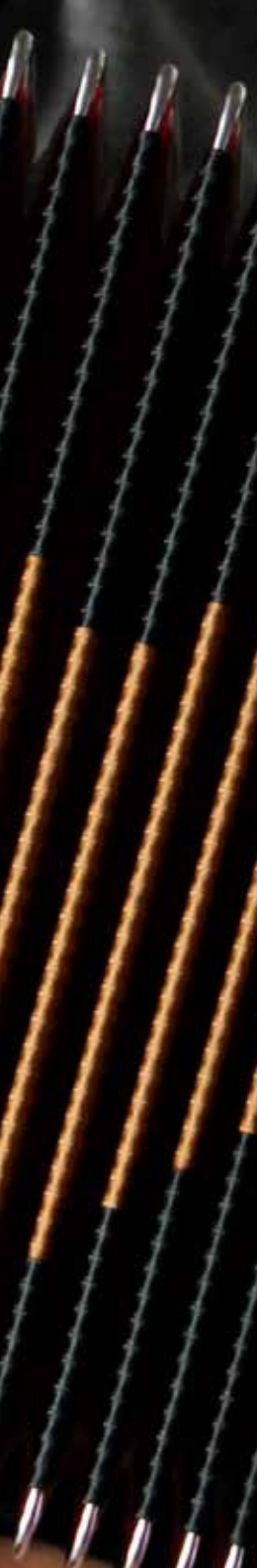
Il coordonne depuis 2006 le schéma départemental de développement des enseignements artistiques qui a pour objectif de permettre au plus grand nombre d'accéder à un enseignement diversifié, de qualité et de proximité.

POURQUOI ?

En 2004, la loi attribue aux Départements de nouvelles responsabilités en matière d'enseignement artistique (Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) et leur confie le soin de rédiger un schéma départemental.

C'EST QUOI ?

Un schéma départemental de développement des enseignements artistiques rassemble un ensemble de mesures qui concourent à la mise en œuvre d'une politique culturelle d'aménagement du territoire en faveur de l'enseignement artistique.



LE SOUTIEN AUX ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ENTRE 2007 ET 2016

4



LE 1^{ER} SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES AVAIT POUR OBJECTIFS DE :

- Structurer les enseignements artistiques sur le territoire départemental
- Diversifier l'offre d'enseignement et encourager l'émergence de projets pédagogiques
- Faciliter et encourager l'accès du public
- Développer l'éveil et l'éducation artistique et culturelle



LE BILAN RÉALISÉ EN 2015 A PERMIS DE MESURER LES EFFETS DU PREMIER SCHÉMA :

1. L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS GÉOGRAPHIQUE

- Augmentation sensible du nombre de morbihannais inscrits dans un établissement d'enseignement artistique : **+13%** entre 2007 et 2014

En 2014, on estime que plus de **15%** des Morbihannais âgés de 3 à 17 ans ont fréquenté un établissement d'enseignement artistique

- Amélioration de l'offre en milieu rural, grâce à la construction d'écoles (plus de **1,2 million d'euros** de subventions d'investissement accordés entre 2008 et 2012)

2. LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉVEIL ET DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

- Essor de l'éveil artistique dans les établissements d'enseignement artistique : Entre 2007 et 2014 : **+ 69%** d'heures d'éveil

+100% d'interventions en milieu scolaire : **50** musiciens intervenants (ayant le diplôme) pour **28** établissements ou collectivités

- Développement des classes à horaires aménagés et des projets artistiques dans les collèges. Entre 2009 et 2014 : **36** projets ont été menés, représentant

1500 heures d'intervention pour plus de **1600** élèves impliqués

7 classes à Horaires aménagés, 5 en musique et 2 en danse : **420** élèves par an

3. UNE DIVERSIFICATION DE L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT

- Plus de disciplines enseignées en musique
- Plus de pratiques collectives dans les cursus des écoles « généralistes »
- Plus de danse dans les établissements publics
- Meilleure qualité de l'offre d'enseignement sur le territoire : de nombreuses écoles se sont dotées d'un projet pédagogique

Le premier schéma a permis également la professionnalisation des enseignants et la diversification des méthodes pédagogiques grâce à une offre de formation spécifique (entre 2007 et 2014, **80** actions de formation continue ont été organisées, pour 200 jours de stage, **1200** stagiaires au total).

Les établissements intercommunaux qui venaient de se constituer en 2007, ont été confortés (construction de bâtiment, recrutement de musiciens intervenants et coordinateurs, écriture des premiers projets d'établissements).

4. UN DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS

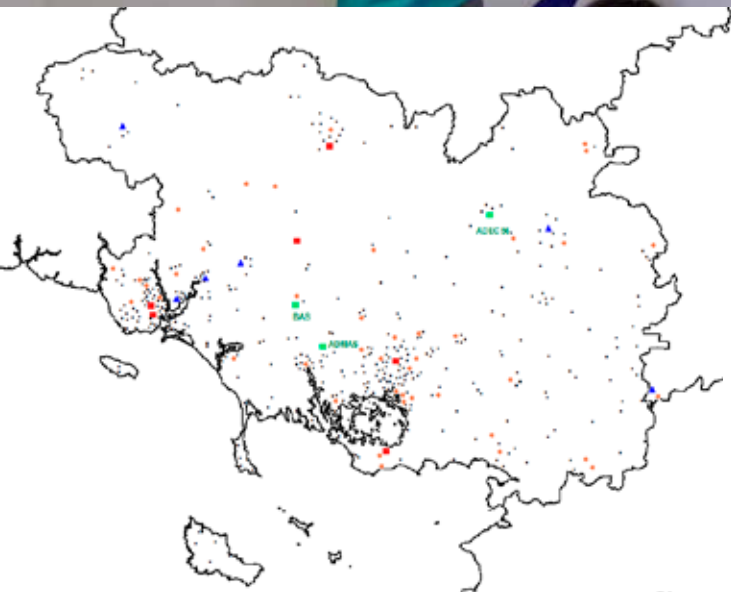
Plus de réseaux d'échanges et de coopération entre établissements, grâce à plusieurs mesures incitatives (aides valorisées pour les projets organisés à plusieurs, animation de groupes de travail, formation...).



LE PAYSAGE DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES DU MORBIHAN EN 2016



7



Légende :

- écoles faiblement structurées (offre de loisirs)
- écoles disposant d'enseignants rémunérés, d'un projet pédagogique, proposant au moins 3 disciplines
- ▲ écoles structurées disposant d'un directeur et d'un projet d'établissement
- écoles ressources
- pôle départemental

Environ **500** structures sont repérées sur le Morbihan comme donnant des cours de musique, de danse, de théâtre ou d'arts plastiques.

Près de **110** structures ont été aidées par le département en 2014, plus de **19 000** élèves concernés, près de **850** postes d'enseignants.



8

LE SCHÉMA 2017/2021

Le Conseil départemental du 24 juin 2016, a réaffirmé son engagement en matière d'enseignement artistique en renouvelant son schéma pour la période 2017 – 2021.

Il participe dans sa conception, ses contenus et sa mise en œuvre aux grandes problématiques de développement du Département : attractivité du territoire, dynamique démographique, solidarité.

LES PRINCIPAUX ENJEUX POUR LES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES :

- Réduire les inégalités d'accès à la culture (sociales et territoriales)
- Favoriser l'irrigation territoriale
- Développer les projets d'éducation artistique et culturelle pour offrir aux enfants et aux adolescents un accès à l'art et à la culture en tout point du territoire
- Continuer la diversification de l'offre d'enseignement (théâtre, cirque et arts plastiques)
- Développer les partenariats à l'échelle du département
- Accompagner la professionnalisation des structures (projets d'établissement, projets pédagogiques de territoire)

DEUX OBJECTIFS MAJEURS À ATTEINDRE :

1. PROFESSIONNALISATION DES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT

Un des objectifs prioritaires du Département du Morbihan est de proposer une offre culturelle de qualité et de proximité pour :

- Accompagner la mise en œuvre des projets pédagogiques
- Structurer l'offre d'enseignement (accompagner la rédaction des projets d'établissement), développer son positionnement sur son territoire
- Favoriser les rencontres entre élèves et artistes professionnels, diversifier les approches pédagogiques, renforcer les collaborations avec les autres acteurs culturels du territoire (salles de spectacles, lieux d'exposition...)

2 . IRRIGATION DES TERRITOIRES

Le Département souhaite également réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès à la culture. C'est pourquoi ce second objectif permettra de :

- Inciter l'ouverture à de nouveaux publics
- Favoriser la circulation des élèves, des enseignants et des projets sur le territoire
- Faciliter la rencontre entre les élèves et les artistes, y compris sur les territoires où les salles de spectacle sont peu nombreuses
- Encourager les rapprochements avec les établissements scolaires (notamment les collèges) mais aussi avec les structures dédiées à la petite enfance, aux personnes âgées, aux personnes en réinsertion, aux personnes en situation de handicap...



LE SCHÉMA REPOSE SUR 4 OUTILS D'INTERVENTION

10

L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE ET TERRITORIAL DES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT

Le Département soutiendra :

- l'organisation des enseignements : temps de travail consacré à l'élaboration et la conduite du projet pédagogique, temps de réunion, temps de montage des projets
- l'aménagement du territoire : cours délocalisés, interventions en milieu scolaire, actions culturelles
- l'ouverture culturelle des structures : interventions d'artistes professionnels, stages, master-class...



2

L'AIDE AUX PROJETS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTUREL

Les structures d'enseignement artistique seront soutenues pour :

- le développement de projets artistiques et culturels au sein des collèves
- l'ouverture à de nouveaux publics
- l'accueil d'artistes en résidence dans leur établissement, en partenariat avec les lieux de diffusion



DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Le Département s'engage auprès des équipes éducatives des collèves, en favorisant la construction de projets artistiques destinés aux collèves en lien avec les acteurs culturels du territoire. Il diffuse des informations sur l'offre de spectacles et d'expositions :

dans "**La Saison des collèves**" et dans le livret pédagogique "**expression patrimoine culture**".



3

**L'AIDE À L'INVESTISSEMENT
DANS LES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
ET LES LIEUX DE DIFFUSION
CULTURELS ASSOCIATIFS**

Ce dispositif permet de poursuivre l'aménagement du territoire et de limiter les inégalités d'accès à l'offre :

- construction ou reconstruction d'établissement
- poursuite de l'aménagement et de l'équipement des lieux d'enseignements
- mise à disposition de matériel pédagogique pour les élèves





4

L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS CULTURELS

Les formations, les rencontres professionnelles, l'accompagnement de l'ensemble des acteurs concernés par les enseignements artistiques et l'éducation artistique et culturelle revêtent une importance particulière dans la structuration et la professionnalisation du réseau des enseignements artistiques

Dans ce nouveau schéma 2017 / 2021, le Département conforte son rôle d'animateur de réseaux professionnels et s'engage à :

- réunir et animer des groupes de travail thématiques
- travailler avec les organismes en charge de la formation professionnelle (CNFPT, Pont Supérieur...)
- assurer la coordination de stages, master-class et rencontres professionnelles tout en restant attentif à ne pas s'y substituer
- favoriser l'interconnaissance des acteurs et faciliter leurs démarches de professionnalisation

LE SCHÉMA, FRUIT D'UN TRAVAIL COLLECTIF

ETAT DES LIEUX
ET PRÉCONISATIONS

TRAVAIL DE
RÉFLEXION
avec les acteurs culturels
et les responsables
associatifs

Mesurer les impacts des évolutions :
une démarche concrète et vérifiable

Une large consultation (concertations, groupes de travail) a permis de faire évoluer les dispositifs en accord avec les acteurs culturels du territoire : un projet construit sur l'échange et le dialogue.

14

LE 2^e SCHÉMA COUVRIRA LA PÉRIODE 2017 / 2021

Le schéma départemental de développement des enseignements artistiques est un outil partagé et évolutif. Il fixe des objectifs et des orientations mais ce cadre n'est pas figé. Les dispositions peuvent faire l'objet d'ajustements si le travail de consultation et d'évaluation concluent à cette nécessité.

VOTE
DE L'ASSEMBLÉE
DÉPARTEMENTALE

MISE EN
APPLICATION DES
DISPOSITIFS

24 JUIN 2016

2017



HYPOTHESES

Propositions d'évolution

ECHANGES AVEC UN GROUPE TEST

4 écoles représentatives
(publique / associative / rurale /
urbaine...)

EVOLUTION DES DISPOSITIFS

Ce nouveau schéma a pour ambition de faire émerger des "**pôles de ressources**" en mesure d'irriguer leur territoire et de fédérer l'ensemble des acteurs impliqués dans l'éducation, l'art et la culture.

Il s'agit de construire un réseau de structures ressources auxquelles l'ensemble des acteurs pourraient faire appel pour le développement de projets coopératifs (pour l'organisation de projets partenariaux, l'animation de réseaux...).



15

2020

ÉVALUATION
DES ACTIONS
MENÉES ENTRE
2017 ET 2019

2021

CONSULTATION
ET
PROPOSITIONS
D'ÉVOLUTION

2022

PRÉVISION DE LA
MISE EN ŒUVRE
D'UN TROISIÈME
SCHÉMA



LE SCHÉMA EN UN CLIN D'ŒIL

L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE ET TERRITORIAL DES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT

Elle tient compte :

- des heures de coordination pédagogiques
- des projets d'irrigation de territoire
- de l'ouverture culturelle

Critères obligatoires :

- un minimum de 20 heures d'enseignement par semaine (cours individuels et pratique collective)
- des enseignants rémunérés et qualifiés
- avoir un directeur ou coordinateur salarié
- un projet pédagogique, actualisé et mis en œuvre au sein de la structure

L'AIDE AUX PROJETS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Projets soutenus :

Résidences d'artistes professionnels ou d'auteurs rémunérés au sein d'un collège ou d'une structure d'enseignement artistique

Portés par :

- un lieu de diffusion artistique (musique, danse, théâtre, arts plastiques)
- ou une structure d'enseignements artistique

Critère obligatoire :

- 20h d'intervention pédagogiques minimum, projet associant les dimensions artistiques et pédagogiques



L'AIDE À L'INVESTISSEMENT DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET LES LIEUX DE DIFFUSION CULTURELS ASSOCIATIFS

Projets soutenus :

- acquisition de matériel pédagogique ou d'équipement spécifique
- construction ou restructuration

Critère obligatoire :

- Participation financière de la commune et/ou de l'EPCL d'implantation de la structure à hauteur de 20 % minimum de la dépense subventionnable

L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS CULTURELS

- conseils, animation de groupes de travail
- structuration et professionnalisation du réseau des enseignements artistiques
- développement des partenariats entre structures d'enseignement artistique et de diffusion
- échanges et réflexions sur des projets innovants
- création d'outils d'information permettant la construction de projets en éducation artistique et culturelle

UN SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES POUR : SOUTENIR, DÉVELOPPER, IMPULSER, FÉDÉRER

STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE :

musique, danse, théâtre, arts plastiques

LES STRUCTURES

ETABLISSEMENTS
LABELLISÉS (CRC,
CRD)

ETABLISSEMENTS ET
STRUCTURES NON
LABELLISÉS

PÔLES
DÉPARTEMENTAUX
orgue, théâtre,
musiques
traditionnelles

LES PUBLICS

LES PRATICIENS
AMATEURS RÉGULIERS
= LES ÉLÈVES

LES PRATICIENS
AMATEURS
OCCASIONNELS

LES FAMILLES

LES ENSEIGNANTS

LES SPECTATEURS

LES HABITANTS

ACTIVITÉS PRINCIPALES

ENSEIGNEMENTS
ARTISTIQUES

DIFFUSION

CRÉATION

DOCUMENTATION/
RESSOURCES

ACTIONS
CULTURELLES

18

OBJECTIFS DU SCHÉMA 2017/2021

PROFESSIONNALISATION DES
STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT
ARTISTIQUE

IRRIGATION DU TERRITOIRE



MOYENS MIS EN OEUVRE

LES PARTENARIATS
L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET
CULTURELLE

L'ACCOMPAGNEMENT ET
L'ANIMATION DES RÉSEAUX

L'INFORMATION ET
L'INTERCONNAISSANCE DES
ACTEURS

LA CONCERTATION



**LES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES :
DES PÔLES DE RESSOURCES POUR LES TERRITOIRES**

SYNTHES

19





Département du Morbihan

Hôtel du département
2 rue de Saint-Tropez
CS82400
56009 Vannes Cedex
Tél. 02 97 54 80 00

morbihan.fr

 [departementdumorbihan](https://www.facebook.com/departementdumorbihan)

Création : Département du Morbihan - © AD6666, NADAM / ADMAS / CRD Lorient S. Jambacder / CRD Vannes, David Jan / Maison des arts de Boud Communalis / Domaine de Kergallemec / Urbaines - Mapi, Popier / Conservatoire de musique et de danse de Lorient
PFEC - 2016 - Papier PEFC fabriqué à partir de forêts provenant de forêts gérées de façon durable.